

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306
ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ
DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

- CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, le 6 février 2018;
- CONSIDÉRANT** que la définition d'organisme municipal déterminée au règlement numéro 306 est plus restrictive que la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;
- CONSIDÉRANT** que cette restriction peut empêcher certains élus d'obtenir un contrat de travail ou de les placer dans une situation de conflit d'intérêts;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Otto

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : **TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 2020-397 et s'intitule « Règlement modifiant le Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge ».

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : **INTERPRÉTATION**

L'article 4 du règlement numéro 306 est modifié par le remplacement de la définition du terme « Organisme municipal » par ce qui suit :

« **Organisme municipal** » :

Tout conseil, tout comité ou toute commission d'un organisme tel que défini à l'article 307 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

ARTICLE 4 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Adopté lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2021 par la résolution numéro : 009/06-01-2021

Avis de motion et dépôt, le 1^{er} décembre 2020
Dépôt du projet de règlement, le 1^{er} décembre 2020
Avis public sur le projet de règlement, le 16 décembre 2020
Adoption du règlement, le 6 janvier 2021
Entrée en vigueur, le 7 janvier 2021